

RG ZH JS 06-12

EG

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 12 JUIL. 2012
SOUS LE N° 10180

1001 SERVICES SARL
CAPITAL SOCIAL : 45.000. Euros

11, Rue Maurice Grandcoing
Rond Point Européen
94200 IVRY SUR SEINE
RC : CRETEIL B 430 085 241

06.06.2012

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 15 JUIN 2012**

L'an deux mille douze, le quinze juin à dix huit heures,
Les associés de la Société 1001 SERVICES SARL au capital de 45.000 Euros se sont réunis
au siège social de la société en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la Gérance.

L'Assemblée est présidée par la gérance, Monsieur Stéphane MALICET, gérant.

Monsieur Franck BEIGELMAN, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué
est absent excusé.

La gérance constate que sont présents ou représentés :

La société HOLDING TRIMADE, SARL au capital de 600.000 Euros, dont le siège social est
à IVRY SUR SEINE (94200) Rond Point Européen – 11 Rue Maurice Grandcoing,
immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 518 106 299
et ici représentée par Monsieur Thierry DEPIERRE, Gérant associé.

Propriétaire de 750 parts sociales

Le Président constate que les associés présents, possédant ensemble sept cent cinquante parts,
représentent la totalité des parts sociales et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à
prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions statutaires.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les récépissés des lettres de convocation
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes clos au 31.12.2011,
- Rapport de gestion, quitus à la gérance,
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes ;
- Affectation des résultats,
- constatation de la reconstitution des capitaux propres ;
- Examen des renouvellements de mandats des Commissaires aux Comptes ;
- Questions diverses,

La discussion est ouverte et diverses observations sont échangées.

Plus personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée après avoir entendu la lecture du rapport de gestion ainsi que les commentaires de la gérance sur les comptes annuels approuve ledit rapport ainsi que les comptes sociaux de l'exercice écoulé qui font ressortir un résultat bénéficiaire de QUARANTE VINGT DIX SEPT MILLE QUATRE VINGT QUATORZE EUROS ET SEPT CENTIMES (97.094,07 Euros)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée donne quitus à la gérance, pour l'exercice clos le 31.12.2011, et la remercie de son dévouement dans l'exercice de sa mission..

L'assemblée approuve le rapport de la gérance sur les conventions visée à l'article L 223-19 du Code de Commerce internues au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

Sur proposition de la gérance le résultat de l'exercice écoulé, qui est un bénéfice, est affecté de la façon suivante

Bénéfice de l'exercice :	97.094,07 Euros
Au compte « Report à Nouveau » :	<u>241.454,52 Euros</u>
Total distribuable :	338.548,59 Euros

Affectation :

A titre de dividendes aux associés	200.000,00 Euros
Le Solde au compte « Report à Nouveau »	138.548,59 Euros

En application de l'article 243 bis du CGI, il est rappelé que les sommes suivantes ont été distribuées au titre de dividendes pour les exercices précédents :

2009 (exercice clos le 31/12/08) Dividende : 0 Euros
2010 (exercice clos le 31/12/09) : Dividende : 110.000 Euros
2011 (exercice clos le 31/12/10) : Dividende : 126.000 Euros

L'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition de la gérance.

Le président expose à l'Assemblée Générale que l'exercice clos le 31/12/2011 fait ressortir un bénéfice de 97.094,07 Euros et que les capitaux propres de la société s'élèvent à 426.420,72 Euros, et qu'en conséquence ces derniers se trouvent reconstitués à une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir constaté la reconstitution des capitaux propres de la Société à une valeur au moins égale à la moitié du capital social, décide de faire supprimer la mention portée en marge du R.C.S. qui était « continuation de la Société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale après avoir pris acte que les mandats des Commissaires aux Comptes Titulaire , Monsieur Franck BEIGELMAN et Suppléant, Monsieur Paul LEJEUNE, arrivent à expiration avec la présente Assemblée, décide sur proposition de la Gérance, et après avoir constaté que la société n'est pas contrainte de procéder à leur renouvellement compte tenu des seuils imposés au SARL, de ne pas renouveler les mandats des Commissaires aux Comptes Titulaire et Suppléant.

L'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition de la gérance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix neuf heures.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et visé par plusieurs associés présents à l'assemblée.

Le Président,



L'Associé,

